

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MEMORANDS RELIGIEUX

Scientifiques, Politiques et Littéraires.

Vol. 6.

MONTREAL, VENDREDI, 11 AOUT 1842.

No. 37.

EXTRAIT DE L'AMI DE LA RELIGION.

Nous avons eu tardivement connaissance du Mandement publié par Mgr. de Marguerie sur l'Œuvre de la Propagation de la Foi, dont M. l'abbé Canéze, mort tout récemment, a si heureusement multiplié les associés dans le diocèse.

Le prélat présente d'abord l'Association comme une œuvre de charité et de zèle.

« Nous associer par nos prières et par notre active et généreuse coopération à ce travail de l'enfantement des peuples à l'unité de la foi, leur envoyer des apôtres qui les introduisent dans les gras et fertiles pâturages du divin pasteur, appeler tous ces enfans de la race humaine à la double jouissance des lumières et des bienfaits de la religion, les convier tous comme des frères au banquet du père de famille, qui est la voie, la vérité et la vie; les rendre à la dignité de notre nature pour les élever ensuite à la perfection du chrétien, tel est le but de cette admirable et sublime œuvre qui perpétue par des moyens nouveaux le ministère apostolique des missionnaires dont la chaîne avait été rompue par le choc des révolutions.

« Vous ne l'avez pas oublié, N. T. C. F., le sacerdoce environné de la nombreuse milice des congrégations religieuses, l'éternelle gloire de l'Eglise catholique, portait seul le poids des missions étrangères. Du sein de ces nouveaux cénacles, enrichis par la piété des fidèles et par la munificence des rois, on voyait sortir, chaque année, de nombreux et brûlans apôtres qui s'en allaient, à travers les mers et jusqu'aux limites du monde, planter la Croix de Jésus-Christ et arborer l'étendard de l'Evangile. Qui ne se rappelle avec quelle magnificence fut doté le séminaire des Missions-Etrangères par le Grand Roi du grand siècle, alors que les intérêts sacrés de la religion étaient regardés comme le fondement solide de la gloire et de la prospérité de l'Etat, et que la France aimait à couvrir de son noble protectorat les peuples auxquels ses missionnaires allaient apprendre à adorer le nom de Dieu et à bénir le nom de ses monarques? Hélas! le vent impétueux des révolutions a renversé ces illustres sanctuaires de la science et de la vertu, dévoré les trésors destinés à l'entretien des prédicateurs de la foi et à la fondation des Eglises; et les grandes et majestueuses ruines qui ont survécu à la tempête, comme les pages de l'histoire où sont racontés les glorieux exploits de ces ouvriers de la rigne du Seigneur, nous disent assez ce que la religion et la patrie ont perdu, et font naître à tout cœur catholique le désir de les voir se relever sur le sol de notre France, et renouer la chaîne de leurs travaux et de leurs pacifiques conquêtes.

« La commotion violente qui ébranla notre Eglise gallicane, jusque dans ses fondemens, se fit sentir à ces filles que sa fécondité avait enfantées dans les deux mondes. Aussi nos missions étrangères étaient-elles tombées, à cette époque, dans la plus déplorable situation. Veuves en partie de leurs évêques missionnaires; encore meurtries des dernières persécutions, et se voyant en proie à de nouvelles; les églises, les écoles et les maisons religieuses tombant en ruine les unes après les autres; les malheureux chrétiens réduits à la misère, exposés à l'apostasie; tel était le déchirant spectacle qu'offraient les Eglises, naguère florissantes, de la Chine, du Tong-King, de la Cochinchine, de Siam, de Malabar, du Maduré, etc., éprouvant toutes les horreurs de cette faim dont parle le prophète: *Mittam famem audiendi verbum Dei.*

« Ce fut en présence de cette pénurie d'ouvriers et des besoins toujours croissans des missions qui tournaient de nouveau leurs regards vers cette France qui leur avait donné la vie, que des âmes bénies de Dieu et embrasées de cette charité qui comble les vallées et abaisse les montagnes, conçurent le projet de former une Association de prières et d'aumônes, et de remplacer, autant que possible, par la création d'une œuvre vraiment apostolique, les nombreuses sociétés qui avaient pourvu aux besoins des missions jusqu'à nos orages politiques. Ce fut sur la terre arrosée par le sang des Pothin et des Irénée que furent posés, en 1822, sous le patronage de la Croix et dans le mois cher à Marie, les fondemens de cette association; et la Rome des Gaules eut la gloire d'envoyer des apôtres dans les contrées de l'Orient, comme elle avait reçu les siens de la Rome mère et maîtresse de l'univers...

« Mais quoi! N. T. C. F., une commotion violente vient de nouveau ébranler l'Eglise de France! Au milieu de cette agitation des passions qui se déchangent, de ce choc des partis qui se heurtent, dans ces jours de discorde et de trouble qui jettent l'épouvante au cœur des sages, et semblent

présager de nouveaux malheurs pour la Religion, périra-t-elle cette œuvre qui déjà multipliait ses apôtres dans les Deux-Mondes, érigeait de nouveaux sièges en Amérique, abordait aux îles de l'Océanie que le flambeau de la foi n'avait pas encore éclairées de sa douce et bienfaisante lumière? Elevez vos regards, N. T. C. F., au-dessus de cette région terrestre où se démêlent avec tant d'amertume, les fragiles et périssables intérêts du temps; comprenez les pensées de la divine Providence qui fait tout concourir à la sanctification de ses élus. L'homme s'agite, Dieu le mène; et, du haut de son trône, il dit à l'impie comme aux flots de la mer soulevée par l'orage: *Tu viendras jusqu'ici, mais là se briseront les efforts impuissans de ton orgueil.* Un moment les tristes héritiers de la philosophie haineuse et dégradante du dix-huitième siècle, s'étaient pris à entonner le chant de triomphe, et dans leur délire, ils avaient convié les libres penseurs du dix-neuvième aux funérailles du catholicisme couronné par dix-huit siècles de victoires: et voilà qu'un mouvement providentiel remue les âmes où se réveille le sentiment religieux: les préjugés tombent, les yeux se dessillent, les antipathies s'évanouissent, les divisions cessent; et les hommes d'intelligence et de cœur admirent la beauté toujours ancienne et toujours nouvelle de cette Eglise qui demeure debout au milieu des débris que le torrent des âges amoncelle à ses pieds, et se sentent attirés vers cette mère qui leur tend les bras, car ils sont tous ses enfans. Bientôt une jeunesse ardente et généreuse déserte les chaires de pestilence, où l'incrédulité s'était vantée de lui apprendre comment les dogmes finissent, et se pressent autour des tribunes chrétiennes pour y recueillir ces oracles de la vie éternelle qui ne passeront jamais, et renaitre à l'espérance et à la foi. Alors, ranimé par la parole évangélique, le feu sacré du zèle enfante de nouvelles merveilles et multiplie les associations religieuses en faveur de l'enfance, du pauvre, de l'esclave et de tous les membres souffrans de la famille du Sauveur. Ici, de jeunes émules de la charité de saint Vincent de Paul (1) se donnent la main pour aller secourir la misère dans les réduits les plus obscurs; là, de jeunes littérateurs (2) forment des Académies où la science s'inspire aux enseignemens de la foi; ailleurs se développent les sociétés établies (3) pour sanctifier des unions que l'Eglise n'a pas encore bénies, ou s'organisent des comités (4) pour briser les fers de l'esclave que la voix du Père commun des fidèles a proclamé de nouveau notre frère en Jésus-Christ (5). Tout ce qui touche à la religion semble exciter de vives sympathies: l'artiste s'extasie devant la majesté de nos vieilles basiliques, le jeune écrivain retire de l'oubli les naïves légendes de nos saints, les annales de nos Eglises et de nos monastères revivent dans des pages dictées par la foi et l'amour, et l'histoire, remontant aux véritables sources, abjure ses mensonges et rend hommage aux bienfaits de la religion et aux vertus de ses pontifes.

« Au milieu de ce travail des intelligences et de cette effusion nouvelle de l'esprit de charité, l'Œuvre de la Propagation de la Foi poursuit sa marche et obtient de nouveaux accroissemens. Mais, à partir de l'année 1838, elle entre dans la voie d'une progression vraiment étonnante. Véritable pêche miraculeuse, ses filets s'étendent à la voix d'un apôtre que l'Auvergne se glorifie d'avoir donné à l'Amérique, et que nos Eglises du midi ont vu passer au milieu d'elles comme un ange de paix...

« L'année 1840 apporte à l'Œuvre bénie de nouveaux encouragemens et de nouvelles ressources. Au milieu des périls du temps présent. Sa Sainteté Grégoire XVI la signale, dans son immortelle encyclique, comme une des principales espérances de l'avenir. Le cri puissant du pasteur suprême est répété au monde catholique par la voix de l'épiscopat. Les conciles nationaux de l'Irlande et des Etats-Unis usent de la liberté de pouvoir se réunir pour la recommander en commun. Elle est fécondée par le sang de ses martyrs, et nos missionnaires du Tong-King et de la Cochinchine, à genoux sous la hache des bourreaux, étendent leurs mains bénissantes vers l'Europe à cette heure sublime, où leur prière a tant de force sur le cœur de Dieu. Pieux associés de notre Eglise, il aura en pour vous une bénédiction particulière, avant de mourir victime de la trahison d'un nouveau Judas,

(1) Société de Saint-Vincent-de-Paul.

(2) Institut catholique.

(3) Société de Saint-François-Régis.

(4) Institut d'Afrique, et autres œuvres fondées ou alimentées par le zèle de la jeunesse française.

(5) Encyclique mémorable dans laquelle Sa Sainteté Grégoire XVI s'élève contre l'abominable traite des nègres.

Ce digne fils de saint Vincent de Paul que vous n'avez pas oublié (1); et, du séjour de la gloire, il protégera une Eglise qui lui doit la piété de plusieurs de ses prêtres formés par ses leçons et ses vertus.

« Comme un fleuve qui devient toujours plus large, à mesure qu'il s'éloigne de sa source, l'Œuvre sainte prospère d'année en année, et compte ses pas par de nouveaux progrès...

« Voici que du sein de l'Eglise fondée par saint Austremonne s'élanche une colonie d'apôtres (2) à la conquête des Nouvelles-Hébrides, de la Nouvelle-Cadédonie, des îles Fidji, Samoa et Tonga : elle va planter l'étendard de la foi et de la civilisation au milieu de ces peuplades barbares qui désormais béniront, avec le nom du vrai Dieu, le nom de la pieuse Auvergne.»

Après avoir considéré l'Œuvre dans la progression providentielle de ses associés, Mgr. de Marguerye la considère dans les travaux de ses apôtres et dans les fruits toujours croissans de leur ministère.

« En Europe, les missions occupent les îles Ioniennes, la Grèce, les trois principautés de la Moldavie, de la Valachie et de la Serbie, ainsi que la Turquie, et prospèrent au milieu des astucieuses persécutions du schisme grec et en face de l'immobilité stagnation de l'islamisme.

« Dans l'Asie occidentale, le catholicisme se réveille et semble vouloir reflorir sur cette terre fécondée par le sang du Sauveur, consacrée par son tombeau et si célèbre par les légions innombrables de ses martyrs, de ses docteurs et de ses anachorètes. Entouré de toutes les lumières du savoir et de tous les trésors de la charité, il échelonne de Smyrne à Tauris, de Damas à Beyrouth ses églises, ses collèges, ses institutions de bienfaisance, ses stations apostoliques. A la vue de ces prodiges du prosélytisme catholique, l'Orient s'étonne et admire, et les trois puissances musulmanes qui règnent sur ces vastes régions envient et sollicitent les bienfaits de la civilisation chrétienne. Au centre, la création d'un clergé nouveau, recruté par le dévouement, permet d'espérer un ébranlement parmi les peuples infidèles des monts Ourals et de l'Indus, de la mer Glaciale, du Mongol et de la Tartarie, encore prosternés devant de grossiers fétiches ou devant les idoles symboliques de Bouddah, ou sectateurs fanatiques des absurdes rêveries de l'Alcoran. A l'Orient la foi catholique franchit les barrières interdites; en vain les échafauds se dressent, les bûchers s'allument, les prisons se dilatent dans les grands empires de l'Annam, de la Chine et du Japon; comme au premier âge de l'Eglise, le sang des martyrs devient fécond, et de leurs cendres naissent de nouveaux apôtres et de nouveaux chrétiens.

« En Afrique, des jours meilleurs semblent renaître depuis que la parole du Vatican s'est élevée avec courage contre la traite des noirs, et que des évêques envoyés de Rome sont allés planter leurs tentes apostoliques aux trois extrémités du Continent, Alger, Alexandrie et le Cap de bonne-Espérance.

« Que dirons-nous de l'Amérique avec son archevêché et ses quinze évêchés, son clergé composé de cinq cents membres, et sa population catholique d'environ douze cents cinquante mille âmes? Déjà s'élèvent, sous les auspices de ces grands évêques, onze séminaires, seize collèges, quarante-cinq pensionnats, quarante-deux écoles de charité, vingt-cinq asiles pour les orphelins, quatorze institutions secourables pour divers genres d'infortunes. Rappelez-vous ici les paroles de notre vénérable prédécesseur, et voyez les merveilles opérées en quatorze ans par une œuvre qui est la vôtre.

« L'Océanie, dernière conquête de la navigation moderne ne promet pas une moisson moins abondante. En vain l'hérésie essaie-t-elle d'y fonder un apostolat, de s'y créer des monopoles, d'y réaliser une sorte de féodalité théocratique et commerciale : il n'est donné qu'aux apôtres de l'épouse véritable du Christ de multiplier les enfans de la nouvelle loi. La France les protège, et la foi qui triomphe à Mangareva, qui se propage aux Marquises, à la Baie-des-Iles, à Sydney, a désormais une pierre pour reposer sa tête dans les archipels de Sandwich et de Taïti.»

Considérant ensuite l'Association comme une œuvre de civilisation, le prêtre montre que les missionnaires sont les vrais propagateurs des lumières, les vrais civilisateurs des peuples, les vrais amis de l'humanité.

« Cessez donc de nous vanter vos sociétés philanthropiques et vos écoles de progrès humanitaire, prétendus amis des hommes : vous êtes féconds, il est vrai, en vastes conceptions; vous inventez d'éblouissantes théories; on voit sortir de vos cercles de savans traités, de séduisants projets, de belles utopies où les grands mots d'émancipation, de liberté, de perfectibilité et de progrès retentissent avec éclat; mais, de bonne foi, que gagnent les malheureux à vos pompeuses dissertations? En quoi les pauvres sont-ils soulagés par vos ingénieuses découvertes? Et ce progrès matériel dont les panégyristes de notre siècle lui font tant d'honneur, quel en sera, en dernière analyse, le résultat pour le bien de l'humanité? Qu'importe que la vapeur rapproche toutes les distances, si les relations ne deviennent plus qu'un mutuel et rapide échange de principes désorganisateur et de jouissances corruptrices? Qu'importe que les lumières de l'instruction aillent se réfléchir jusque dans les contrées les plus arriérées, si ceux qui s'arrogent le droit de les répandre, infidèles à une si haute mission, deviennent des pierres d'achoppement

et de scandale pour cette jeunesse à laquelle ils doivent le double bienfait de l'éducation et de l'exemple? Qu'importe que de merveilleuses machines multiplient tous les objets de luxe, si toutes les conditions, travaillées par un malaise indéfinissable, n'aspirent plus qu'à un bien-être matériel qui énerve l'intelligence, gâte le cœur, tue le dévouement, conduit à l'égoïsme, tristes présages de la décadence et de la ruine des nations? Aussi, les plus sages jettent le cri d'alarme! Au milieu de ces richesses de l'industrie et de ces lumières de l'enseignement, on est effrayé de l'étonnante progression du mal; les prisons élargissent leur enceinte, les cours d'assises regoignent d'audacieux criminels; l'enfance, déjà savante dans l'iniquité, fait trembler pour l'avenir: l'autorité paternelle est foulée aux pieds; l'autorité publique est vouée à l'anathème; une littérature, la honte de notre époque, en vient à glorifier les excès les plus honteux du libertinage; le journalisme ouvre ses colonnes aux romans, et ses feuilletons licencieux offrent à d'imprudens lecteurs le venin des plus dangereuses doctrines; les arts provoquent à la licence par de monstrueuses productions; et tandis qu'une nébuleuse philosophie ressuscite, sous le nom de panthéisme, les erreurs des sectes les plus abhorrées de l'antiquité, la jeunesse aveugle, qui puise la science à ces sources empoisonnées, en tire les conséquences pratiques pour se livrer à toutes les folies de l'orgueil, à toutes les turpitudes de la volupté, et mener une vie digne des siècles corrompus de Rome païenne.

« Il faut donc le reconnaître, N. T. C. F., c'est en vain qu'on voudra restaurer l'ordre social, l'asseoir sur de solides fondemens, si l'on n'a recours à la force toute puissante de la religion. Elle seule affermit les institutions, féconde les entreprises, épure les ressources de l'éducation publique, ouvre les voies de prospérité et de grandeur; et, en même temps qu'elle crée de nouveaux peuples dans les autres parties du monde, elle seule aussi peut rendre une nouvelle vigueur aux sociétés vieillies de notre Europe, trop prompt à oublier que c'est à l'heureuse influence du Christianisme qu'elle doit ses plus beaux jours de gloire, de paix et de liberté.»

Et l'Association est une œuvre de consolation et de mérites pour ses associés.

Tel est le plan de ce Mandement, l'un des plus beaux qui aient été publiés en faveur de l'Œuvre que le Souverain-Pontife a qualifiée de *très-grande et très-sainte*. Docile à la voix de Pierre, toujours vivante dans la chaire principale de l'unité catholique, Mgr. de Marguerye a dignement répondu à l'appel adressé par S. S. au zèle des évêques.

CORRESPONDANCE.

M. L'EDITEUR,

Lundi, 31 juillet, ont eu lieu les Examens publics des Elèves du Couvent de St. Hyacinthe, en présence d'un nombreux et respectable auditoire. C'est avec un véritable plaisir que je rends compte de cette jolie fête littéraire, parce qu'il y a été fait preuve des plus beaux progrès, et qu'on a pu en concevoir les plus flatteuses espérances pour l'avenir de cette maison. Les Dames de la Congrégation ont compris qu'il fallait à St. Hyacinthe, une Institution où les jeunes filles pussent recevoir une éducation complète et adaptée aux exigences de l'époque. St. Hyacinthe occupe une position centrale, et prend chaque jour de nouveaux degrés d'agrandissement et de prospérité. De plus, un si grand nombre de parens envoyant leurs fils, pour prendre leur éducation au Collège du lieu, il était, sans doute, très-naturel qu'ils souhaitassent y voir, pour l'avantage de leurs jeunes filles, une Institution qui ne leur laissât rien à désirer. C'est à ce vœu que les zélées Institutrices du Couvent de St. Hyacinthe paraissent tout-à-fait désireuses de correspondre. Depuis deux ans surtout, le programme de leurs études a reçu des développemens considérables : il comprend la grammaire, la géographie, l'arithmétique, l'histoire sainte et celle du Canada, le dessin, et les différentes espèces de broderie, etc. etc. L'anglais est aussi enseigné avec succès. Ce fut une vive satisfaction pour les assistans de voir avec quelle facilité plusieurs Elèves traduisirent l'*English Reader*, et comme elles répondirent d'une manière brillante aux questions sur la grammaire de Murray et la géographie, apprise en langue anglaise. Pourtant ces améliorations ne sont encore qu'une partie de ce que les Dames de la Congrégation se proposent de faire pour l'avantage des jeunes filles. On s'occupe en ce moment des moyens d'introduire l'enseignement du piano, pour la nouvelle année scolaire. L'histoire ancienne et moderne, l'histoire naturelle, la littérature et la composition, les élémens de la botanique, et autres parties des sciences naturelles, etc. etc. doivent entrer, à l'avenir, dans le programme des études, selon que les circonstances le permettront et que l'encouragement correspondra aux efforts des Institutrices. La partie pratique et usuelle de l'éducation n'est pas négligée. Ce serait un faux préjugé que de croire que les jeunes filles apprennent à broder, par exemple, mais non à coudre. Il a été exhibé aux Examens des souliers en laine très bien faits, et un fort beau couvre-pieds, qui était l'ouvrage d'une petite fille de onze ans. Si les parens le désirent et qu'ils fournissent les étoffes, on apprendra aux Elèves à tailler et à faire les différentes espèces d'habits qu'il est possible et convenable qu'elles sachent faire. Les personnes qui se sont donné le plaisir d'assister aux Examens, ont dû voir avec satisfaction la facilité et la grâce avec laquelle fut joué le *Drum* d'Esther. Honneur donc et félicitations aux Demoiselles du Couvent de St. Hyacinthe. L'intérêt qu'elles ont excité cette année, sera attendu avec impatience leurs prochains Exercices.

UN SPECTATEUR.

(1) M. Jean-Gabriel Perboyre, prêtre de la Congrégation de la Mission, ancien supérieur du Pensionnat ecclésiastique de Saint-Flour, martyrisé en Chine, en 1840.

(2) Mgr. Douarre, évêque d'Amata, *in partibus*, de la Congrégation des Maristes, vient d'être chargé par le Saint-Siège de cette mission. Mgr. d'Amata était, l'année dernière, curé d'une paroisse du diocèse de Clermont : les prêtres et les frères Maristes qui l'accompagnaient sont du même diocèse. Le Souverain-Pontife a donné pour patron à l'Eglise qu'ils vont fonder saint Austremonne, apôtre de l'Auvergne.

BULLETIN.

Érection du chemin de la croix à Varennes.—Consécration de Mgr. Phelan.—Bénédiction de la chapelle de La Providence.—Tempérance à St. Martin.—Discours de sir R. Peel.

Mercrèdi dernier eut lieu à Varennes l'érection solennelle du chemin de la croix. Des gravures magnifiques et richement encadrées formant les quatorze stations, furent données par un Monsieur de Montréal ci-devant citoyen de Varennes. C'est par des souvenirs semblables qu'on honore dignement son lieu natal, et la reconnaissance dans ce cas témoigne doublement en faveur des bons sentimens du donateur. M. Manseau, vicaire général, présida la cérémonie assisté de plusieurs prêtres des environs. Une instruction sur la croix fut faite avant la cérémonie.

La consécration de Mgr. Phelan aura lieu le 20 dans l'église paroissiale de cette ville. C'est dans cette église que l'évêque élu exerça pendant longtems avec tant d'édification le ministère pastoral, et qu'il a laissé des souvenirs inaltérables de son zèle et de sa charité. La vaste étendue de cet édifice, permettra à la population Irlandaise d'assister à cette cérémonie qu'elle attend avec une sainte impatience. Deux sermons, en anglais et en français, seront donnés ce jour-là. Mgr. de Montréal doit être l'évêque consécrateur ; et l'on attend pour cette solennité nos seigneurs de Sydney, de Toronto, de Baltimore et de Boston, qui formeront avec Mgr. de Kingston une réunion de sept évêques.

Le lendemain du sacre de Mgr. de Carrha, aura lieu à la Providence la bénédiction de la chapelle et la consécration de l'autel de cet asile de la charité. Il y a à peine quinze mois que les premiers fondemens de cet édifice ont été creusés, et le voilà élevé comme par enchantement sans autres ressources que celles de l'aumône et de la prière. Les pauvres y ont à présent un séjour et des soins assurés. Il reste à bénir, à consacrer au Dieu de la charité la chapelle où ces pauvres femmes et leurs bienfaiteurs viendront prier chaque jour. Ce fut un évêque nouvellement consacré, Mgr. de Toronto, qui bénit la première pierre de l'Asile de la Providence ; ce sera aussi le nouveau prélat, Mgr. Phelan, qui fera la cérémonie de la consécration de son église. Et ces prémices de son ministère et de sa prérogative épiscopale ne seront-elles pas une garantie de plus de la prospérité de cette œuvre et des bénédictions dont la comblera la divine providence ? Cette cérémonie aura donc lieu le lundi 21, et commencera de très bonne heure, car elle doit être bien longue. Un sermon analogue à la circonstance y sera prêché. Nous ne doutons pas que nos concitoyens ne s'y portent en foule conduits par leur foi et leur piété, par le désir de témoigner de leur sympathie pour cette œuvre d'admirable charité, et aussi par une sainte et légitime curiosité pour une cérémonie que l'on voit rarement. La chapelle est à peu près achevée et présente un ensemble gracieux dans son style, ses proportions et ses ornemens. Il est inutile de dire que pour compléter les ornemens dont nous parlons il faudrait bien des secours nouveaux ; car les sommes reçues ont été absorbées la plupart par des besoins plus immédiatement pressans ; mais telle qu'elle est aujourd'hui cette chapelle nous semble de bon gout dans sa modeste simplicité : on espère du tems et des aumônes, qui ne lui failliront pas, les moyens de l'enrichir et de la mettre davantage en harmonie avec son auguste et sainte destination.

Dimanche dernier, à St. Martin, la longueur de la cérémonie de la consécration de l'autel n'empêcha pas Monseigneur de Montréal d'établir dans la soirée la société de Tempérance, où 775 personnes s'enrôlèrent le même jour. C'est ainsi que cette société fait chaque jour d'étonnans progrès dans nos campagnes. Au commencement de juillet, dans une retraite de huit jours prêchée par les Pères Oblats à Ste. Elisabeth, neuf cents nouveaux membres entrèrent dans la société établie déjà depuis longtems dans cette paroisse. C'est ainsi qu'à Sorel il n'y a presque plus de paroisses qui ne fassent partie de cette association ; et rien n'était plus pompeux que la procession faite dans ce lieu le jour de la St. Jean Baptiste, et à laquelle tous les associés assistaient, rangés sur deux rangs, avec leurs médailles et les décorations nationales. Nous devons mentionner aussi les paroisses de St. Vincent de Paul, du Sault-au-Récollet, et surtout celle de Rigaud, où la société de Tempérance est tellement en honneur qu'il devient presque déshonorant de n'en pas faire partie. Il est à remarquer que dans toutes les paroisses où cette admirable réforme est introduite, les écoles et toutes les bonnes œuvres s'établissent prompt-

ment à sa suite. Et en effet les généreux sacrifices faits par les tempérans prouvent qu'ils sont des hommes de cœur et de dévouement, et une partie des épargnes produites par la tempérance sont employées par eux en œuvres utiles, en œuvres qui portent à l'instant des fruits pour ce monde et qui seront récompensées un jour au centuple. Ces résultats sont si évidens, que nous connaissons des personnes, prévenues à l'excès contre les sociétés de tempérance, qui, ne pouvant plus leur refuser leur admiration, sont sur le point de céder à l'inspiration qui les pousse à s'en faire les apôtres. Et des convictions données dans de pareilles circonstances et à travers tant d'obstacles, seront assurément de ces hommes généreux des apôtres zélés et persévérans. Que notre pays serait heureux et riche si cette salutaire institution eût été fondée parmi nous il y a vingt-cinq ou trente ans ! Que les récoltes redeviennent abondantes, et avec les habitudes d'ordre et d'économie que nous avons contractées depuis quelque tems, la richesse et la prospérité renaîtront parmi nous plus grandes et plus constantes que jamais.

Nous donnons aujourd'hui le discours de sir Robert Peel dans la séance de la chambre des communes du 10 juillet. Nos lecteurs pourront se convaincre des embarras du ministère dans une question qui n'offre en réalité que des difficultés sans aucune voie pour en sortir avec avantage. Aussi le cabinet, par l'organe de son premier ministre, ne peut-il se prononcer pour aucun système, et toute sa politique en ce moment consiste à faire sonner bien haut les concessions fiscales et de peu d'importance accordées à l'Irlande. Il a proclamé au dessus de ses forces d'améliorer le sort des fermiers ; et il a prétendu qu'il existait entre le catholique et le protestant égalité civile. Dérision ! L'acte d'émancipation n'est-il plus là pour prouver le contraire ? S'il a permis aux catholiques de siéger au parlement, n'a-t-il pas en même tems fermé les collèges électoraux à plus des trois quarts des électeurs catholiques qui autrefois eussent envoyé des députés à leur parlement ? n'a-t-il pas imposé un serment qui froisse les sentimens, les consciences, les intérêts des catholiques ? ne les exclut-il pas des places de juges, de régent du royaume, de lord chancelier de la Grande-Bretagne et d'Irlande, etc ? n'exclut-il pas les prêtres catholiques du parlement, tandis qu'il y admet les ministres protestans ? n'a-t-on pas refusé à l'Irlande les réformes municipales accordées à l'Angleterre et à l'Ecosse. Et c'est en face de ce régime d'exclusion que le premier ministre ose proclamer l'égalité civile ! Lord John Russell a répondu à sir R. Peel en termes énergiques ; mais les Irlandais ont été tant et si longtems trompés par les wigs qu'ils ne peuvent compter sur eux, même quand ceux-ci prennent la défense de leurs intérêts. En effet, ce n'est ici pour les whigs qu'une question d'opposition, et une fois revenus à la place de ceux qu'ils auraient renversés, ils ne seraient pas plus justes envers l'Irlande.

M. O'Brien dans la séance du douze a fait une motion pour provoquer une enquête sur la situation de l'Irlande. A cette occasion lord Stanley a demandé que la question de confiance fut exprimée par un vote de la chambre, et la motion de M. O'Brien a été rejetée à une majorité de 243 voix contre 164. Mais ce triomphe ne sauve en aucune sorte le ministère. A la séance du 13, la chambre s'est formée en comité sur le bill des armes d'Irlande, et au risque de sanctionner une mesure odieuse et qui peut amener une guerre immédiate, elle a repoussé par 104 voix contre 27 l'ajournement à six mois (et dans ce cas c'eût été le rejet,) proposé par M. Wallace. Voilà où en est la question irlandaise. Nous croyons le ministère imprudent de n'offrir aucune concession sérieuse, et de se laisser évidemment dominer par un fanatisme politique et religieux. Que fera, que peut faire O'Connell en face de ce déni de justice, de cette persistance à tenir dans l'ilotisme le peuple dont il s'est constitué le père et le défenseur ? Son agitation est toujours pacifique ; mais la distance qui le sépare de la guerre, soit qu'elle vienne de sa part ou de la part de ses ennemis, est-elle si grande qu'il ne puisse la franchir prochainement ? Nous croyons à ce résultat final de ces demandes énergiques d'une part et de ces refus injustes de l'autre. Or, si la guerre civile éclate, qui en accusera-t-on, qui en devra-t-on accuser ? C'est une question qui semble des plus faciles à résoudre, en ce moment, et sur laquelle cependant on ne s'accordera pas, parce que l'esprit de parti et les préjugés tiennent lieu de justice et de bonne foi dans toutes ces occasions. Cette situation politique de l'Irlande et de l'Angleterre est dès à présent déjà l'objet de jugemens bien contradictoires. Chacun apprécie les faits d'après ses sympathies politiques et nationales ; ce qui fait autant d'opinions que de partis.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

—Une retraite que M. l'abbé Chiniquy, aidé de M. le curé de St.-Joachim, vient de donner à la Sainte-Famille (île d'Orléans), à l'instance de M. le curé de la paroisse, a été, nous écrit-on, des plus fructueuses. Commencée le 23 juillet, elle s'est terminée le 28 par la consécration à la sainte Vierge, consécration à laquelle toute la paroisse participa. Vers le milieu de la retraite, après un discours de l'éloquent et zélé directeur sur la tempérance, tous les paroissiens prirent l'engagement de l'abstinence totale. Tous s'approchèrent aussi du tribunal de la réconciliation.

Quoique malade et accablé de fatigues, M. Chiniquy donna deux instructions le dimanche à Saint-Jean, et une autre le lundi, avant son départ pour Kamouraska.

SUISSE.

—Des lettres de Fribourg donnent les détails suivans sur une guérison miraculeuse opérée, le 10 courant, entre neuf et onze heures, sur un élève anglais du collège tenu par les PP. Jésuites.

Ce jeune homme, appartenant à la noble famille de Clifford, était, depuis deux mois, atteint à la jambe d'un mal qui résistait aux soins des trois premiers médecins de la ville, et qui causait au malade des douleurs si atroces qu'il en résultait des convulsions effrayantes. Un quatrième médecin, le docteur Mayor, de Lausanne, fut appelé, mais rien ne pouvait calmer les affreuses douleurs du malade. Au moment où une crise nouvelle allait éclater, le P. recteur, voyant l'inutilité de tout remède humain, fit poser sur la plaie une relique, et à l'instant même le jeune homme sauta du lit, en s'écriant je suis guéri ! Il se chassa aussitôt et courut à ses camarades, qui se joignirent à lui et à toute la communauté pour louer Dieu de cette œuvre de sa miséricorde. Des lettres annoncent que depuis lors la santé du jeune homme n'a souffert aucune altération.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Guet-Apens.—Notre ville, ordinairement si paisible et où on peut circuler de jour ou de nuit sans avoir rien à redouter, vient d'être le théâtre d'un de ces outrages presque sans exemple ici. Dans la nuit de samedi à dimanche une bande d'individus au nombre de sept à huit, fut remarquée parcourant les rues Sanguinet et St. Louis, attaquant et maltraitant les hommes de police qui se trouvaient dans les environs. Notre actif chef de police, M. Comeau, fit plusieurs rondes pendant la nuit sans cependant rencontrer ces malfaiteurs. Vers trois heures du matin il fut réveillé tout à coup par des cris étouffés de *murder, murder*, au meurtre. Il se précipita dans la rue sans prendre le temps de se vêtir, avec une petite canne qui se trouva sous sa main. Il s'avança vers le coin de la rue St. Louis et St. Denis, peu éloigné de sa demeure, où il trouva deux ou trois hommes et deux femmes (ou peut être des hommes habillés en femme) qui faisaient semblant de se battre. Comme il arrivait près du lieu où se passait cette scène, l'une des femmes éleva la voix et dit en anglais : " John qu'as tu fait, tu as tué cet homme."

Mr. Comeau s'avança précipitamment et demanda où était celui qui venait d'être assassiné, et se mit en devoir, quoique seul, d'arrêter les deux hommes, et il les coucha bas tous les deux, parce qu'ils se mirent en défense. Alors cinq à six autres sortirent d'une porte de cour et assaillirent Mr. Comeau de la manière la plus brutale à coups de pierre et de bâtons. La partie n'étant pas égale, le chef de police battit en retraite afin de gagner sa maison, mais les assassins le poursuivaient avec acharnement et continuaient toujours à frapper, jusqu'à ce qu'il fut arrivé à la porte de sa demeure, où il tomba épuisé par les coups et le sang qu'il perdait. Cette scène de barbarie se passa en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire.

Cependant, Mr. Laberge, l'entrepreneur, dont la demeure est vis-à-vis celle de Mr. Comeau, fut éveillé par les cris, et se précipita dans la rue pour tâcher de porter secours, mais que pouvait faire un seul homme contre 7 à 8 assassins ; Mr. Laberge prit le parti de supplier ces meurtriers de ne pas achever leur victime, mais il ne le laissèrent que lorsqu'ils le crurent mort.

On désespérait dimanche de la vie de Mr. Comeau, car il a reçu plusieurs blessures à la tête qui ont été jugées dangereuses. Il était un peu mieux ce matin.

Chose étrange, les auteurs du guet-apens sont encore inconnus. C'est sans doute le résultat de quelque vengeance de la part de quelques coureurs de nuits qui auraient été précédemment arrêtés par la police dans des lieux de débauche.

Il n'existe aucun doute qu'il y avait préméditation, car si nous en croyons un rapport qui circule, c'est qu'un jeune homme qui se trouvait dans un hôtel de cette ville samedi soir entendit des individus dire que Comeau tomberait sous leurs mains avant que le jour ne paraisse.

Nous ne concevons pas comment, au milieu de la population de la ville, dans une rue peuplée et très-fréquentée des hommes aient eu assez d'effronterie pour exécuter un pareil guet-apens, un assassinat enfin, car il n'a pas dépendu de ces misérables, si leur victime a survécu à leurs coups. La présence de Mr. Laberge les a sans doute un peu intimidés, autrement, Mr. Comeau était assommé à la porte de sa propre maison, où il aurait sans doute expiré sans secours.

Le nombre des gardes de nuit est certainement insuffisant, surtout dans

certaines rues des faubourgs et notamment du faubourg St. Laurent où se trouve beaucoup de maisons de jeu et de débauche. Il ne suffit pas d'embellir la ville par des travaux qui sont certainement magnifiques, mais notre conseil doit veiller aussi à la conservation des propriétés et de la vie des citoyens. On nous dit qu'il ne se passe pas de nuits sans qu'il y ait quelques désordres dans certains quartiers de quelques-uns des faubourgs. Alors les postes devraient être doublés, surtout les samedis et les dimanches soir, où les désordres sont plus communs que les autres jours. *Minerve.*

—Notre estimable compatriote, Mr. Bouchette, qui, comme chacun le sait, fut un des huit expatriés aux Bermudes, et qui est demeuré près de six ans en exil, est arrivé en cette ville la semaine dernière. Nous voyons avec plaisir qu'il doit se fixer à Montréal, comme avocat. Mr. Bouchette fut admis à pratiquer la loi dans l'Etat de Vermont, et s'étant domicilié à Burlington il y exerça sa profession pendant plusieurs années. Il était préalablement praticien au Barreau de Québec où il fut admis en 1826. *Idem.*

Québec 7 août.—Un détachement du 51^e. régiment, venant de la Barbade, a débarqué à Québec cette après-midi.

Deux des régimens en garnison dans cette ville vont camper ces jours-ci sur les plaines d'Abraham. On attend les tentes de Montréal ce soir. *Canadien.*

—Nous eûmes mardi le plaisir d'assister à la distribution solennelle des prix aux élèves du pensionnat des Dames Religieuses de l'Hôpital-Général. Le public a regretté vivement que l'invasion de la maladie régnante, dont la plupart de ces demoiselles ont été atteintes, l'ait privé des examens solennels qui précèdent ordinairement la distribution des prix, et les élèves elles-mêmes, comme le respectable directeur de la maison nous l'a assuré, ont regretté beaucoup que cette circonstance ne leur ait pas permis de rendre justice à leurs zélées et pieuses institutrices en montrant les progrès qu'elles avaient faits dans le cours de l'année. Ces progrès, au reste, ont été suffisamment démontrés par les échantillons d'écriture, de composition en anglais et en français, de dessin, de cartes géographiques, d'ouvrages d'aiguilles, etc., etc., dont les tables et les murs étaient chargés ; on a surtout admiré des fleurs artificielles en cire qui imitaient la nature au parfait, ainsi que la riche broderie sur velours d'une robe commandée pour une dame d'Europe et confectionnée par des élèves.

Le *palmaré* que nous publions fera voir combien sont variées les connaissances que les jeunes demoiselles acquièrent dans cette maison. La distribution des prix, faite par M. le maire de Québec, a été précédée d'un joli drame et de quelques morceaux de musique vocale et instrumentale exécutés par les élèves sous la direction de leur habile professeur, M. Lécuyer.

Nous regrettons d'apprendre que la maladie courante a aussi pris à la gorge et à la poitrine les trois quarts des élèves du collège de Sainte-Anne, sans épargner les professeurs ; de sorte qu'il est devenu impossible d'avoir même une distribution solennelle de prix. On a été contraint de faire à la hâte un examen privé, et de congédier lundi le pensionnat tout entier.

Ce contretemps fait d'autant plus de peine à MM. les directeurs et professeurs que leurs élèves paraissent bien préparés à l'examen et qu'un bon nombre d'amis se disposaient, à Québec, à aller sur les lieux mêmes encourager leurs efforts. C'est une démarche à laquelle ces messieurs sont loin d'être insensibles. (Suit le *palmaré* du pensionnat.) *Idem.*

NOUVEAU-BRUNSWICK.

—La ville de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) semble vouée à la destruction par le feu. Le *Newbrunswickier* du 29 juillet est accompagné d'un supplément qui donne les détails d'un nouvel incendie par lequel une douzaine de maisons ont été détruites. Vers 3 heures du matin le feu éclata dans un grand édifice appartenant à M. Ansley, et occupé comme tannerie, etc., en face de King's-Square. Les flammes se propagèrent avec tant de rapidité qu'en peu d'instans tout l'édifice était en feu, et bientôt après tous les bâtimens faisant face au quarré étaient enveloppés de flammes. Beaucoup de personnes eurent à peine le temps de se sauver, laissant tout en proie à l'élément destructeur. Il n'y avait rien ou presque rien d'assuré. Il y a toute apparence que le feu a été mis par des incendiaires. *Idem.*

ANGLETERRE.

L'Irlande et la Chambre des Communes.—Nous reproduisons avec étendue les débats de la chambre des communes sur la question Irlandaise. Sir Robert Peel, poussé par son parti, s'est décidé à prendre la parole. Le discours du premier ministre va produire l'effet d'un dissolvant sur le cabinet tory ; il était impossible à un membre du gouvernement d'aborder à la tribune la question irlandaise dans les graves circonstances où se trouve ce pays, et de la traiter avec la médiocrité que trahit le discours de sir R. Peel. Le chef du cabinet n'a jamais été plus mal inspiré. On verra que tout en ayant la prétention de prendre la question au cœur, il ne s'est occupé que de détails secondaires, et n'a rien dit de significatif sur la politique à laquelle s'arrêterait le cabinet. Le langage de sir R. Peel prouve que les membres du gouvernement ne sont pas encore parvenus à s'entendre, et confirme le bruit que les divisions du cabinet sont aussi profondes que jamais.

Le vil intérêt qu'excite la question irlandaise et la curiosité avec laquelle on attendait ce discours du premier ministre, nous déterminent seuls à donner ce document *in extenso*.

Après un discours de M. Reebuck, qui qualifie M. O'Connell de dupe et d'imposteur à tour de rôle, et recommande instamment aux ministres de faire quelque chose dans l'intérêt de l'Irlande, sir R. Peel se lève et s'exprime ainsi :

Monsieur le président, je commence par prendre l'engagement, et je le

tiendrai autant qu'il sera en moi, de faire abstraction de tout ce qui a pu être dit de personnel ou de passionné dans le cours de cette discussion. (Écoutez!) L'importance de cette question m'est trop pesante, elle m'est trop bien prouvée pour que je veuille faire la moindre diversion à l'objet qui nous occupe. Des développements sérieux donnés à cette question offriront naturellement plus d'intérêt que d'amères récriminations. (Applaudissements.) Il est bien évident qu'ici la question de l'enquête, est fort secondaire, quoique présentée sur le premier plan; il s'agit uniquement de savoir si le ministère est ou non en état de remédier aux maux de l'Irlande, et si sa conduite mérite la confiance publique. Ainsi, la question nettement posée, il est évident que chacun doit voter selon sa conscience et sans acception de sympathie politique ou d'esprit de parti, ne consulter qu'une chose, le bien du pays.

C'est ce vote de confiance et de conscience que nous réclamons, parce que nous le croyons dans l'intérêt du pays. Un honorable membre, le représentant de Limerick, a vu dans cette motion la base d'une accusation formelle contre le ministère, et cette accusation reposerait sur le peu de générosité avec laquelle les affaires d'Irlande ont été, selon lui, constamment administrées. Je trouve cette accusation injuste et dénuée de fondement. Déjà plusieurs comités de la chambre des communes ont eu à s'occuper de cette matière, et l'on ne pouvait pas leur reprocher un esprit de haine ou de partialité vis-à-vis de l'Irlande. Dans un comité présidé par le noble lord Montague, un sérieux examen a été fait de la question sous le point de vue financier, et il a été reconnu et établi par des chiffres, que non seulement ce qui avait été promis à l'Irlande, en vertu de l'Union, avait été tenu, mais que même les allocations avaient été encore au-delà des promesses. Le parlement anglais avait donné 5,348,000 liv. st., quand, aux termes de l'union il ne pouvait lui être demandé que 1,460,000 liv. st. En présence de ces chiffres, on a mauvaise grâce à accuser le parlement anglais d'illibéralité vis-à-vis de l'Irlande. Si l'on compare ce qui a été fait pour l'Ecosse et pour l'Irlande, on trouve ce dernier pays beaucoup mieux traité: est-ce à dire que j'en suis fâché? pas du tout.

En sept ans, l'Ecosse n'a reçu que 600,000 liv. st., et l'Irlande, 2,260,000 liv. st. La différence, comme on le voit, est toute en faveur de l'Irlande.

Sous le rapport des contributions, l'Irlande verrait s'accroître ses contributions directes dans une proportion considérable: en Irlande, pas d'impôt des portes et fenêtres, pas de contributions directes, tandis que toutes les autres parties de l'empire y sont soumises.

L'Irlande a été affranchie de la taxe de la propriété qui allait grever toutes les autres parties de l'empire. Tout le bénéfice de la poste à deux sous est gratuitement accordé à l'Irlande.

En Irlande, pas de droit sur le savon; il me semble que le parlement anglais ne traite pas l'Irlande très durement: ce n'est pas que pour ces faveurs je prétende à la reconnaissance du peuple irlandais, non! je veux seulement établir d'une manière irrécusable que nous n'agissons pas dans un esprit d'hostilité contre l'Irlande, et que nous ne voulons pas être injustes à son égard.

L'argumentation qui reposerait sur cette prétendue injustice est donc tout-à-fait sans fondement, et s'il n'y avait pas d'autres raisons à faire valoir pour le repeal, cette cause serait bien pauvre. (Écoutez.)

On dit que le gouvernement exécutif de l'Irlande se signale par des injustices et par une grande partialité: cite-t-on de sa part quelques actes ayant une tendance à faire connaître de funestes animosités religieuses? où est notre intolérance? On a déclamé contre le choix de deux magistrats qui avaient montré trop d'indulgence dans l'administration de la justice, singulier reproche! qui, pour la validité, peut se comparer à cet autre: Nous sacrifions les intérêts de l'Irlande à la peur que nous avons de blesser nos amis dans le parlement. Tel n'était pas assurément l'esprit de mes instructions au lord-lieutenant d'Irlande, quand je lui prescrivais la fidélité la plus stricte aux principes de modération et d'équité: L'exercice honorable du patronage, lui disais-je, vaut mille fois mieux que la faveur accordée à des amis, et je suis si attaché à ces principes, que jamais je ne les sacrifierais au désir de conserver l'appui du parlement. (On applaudit.) Voilà ce que j'écrivais au comte de Grey, et j'étais loin de penser alors qu'il me faudrait plus tard opposer à des accusations injustes ce programme confidentiel (on applaudit); on a bien été jusqu'à nous faire un reproche d'avoir passé contrat avec un Écossais pour le service des malles d'Irlande. Pourquoi? Parce que la soumission de cet Écossais était plus avantageuse, et nous en avons été désolés: c'était un nouveau prétexte offert à nos adversaires.

Les Irlandais sacrifiés à un Écossais, c'était bien dommage. (On rit.) Il n'est pas de petites choses dont on ne fasse de grosses affaires contre le gouvernement.

J'aborde un sujet plus grave: on nous impute à mal ce que nous avons fait pour l'éducation nationale. Un esprit de justice et de conciliation qui nous a dicté nos résolutions à cet égard nous a aliéné d'anciens amis en Irlande: si nous avions différemment agi, on nous eût attaqués avec plus de force. Le gouvernement n'a qu'un but, faire disparaître les incapacités civiles en Irlande, établir l'égalité entre protestants et catholiques.

Être Irlandais est si peu un titre à notre défaveur, que dernièrement, ayant trois sculpteurs à choisir pour ériger des monuments en l'honneur de nos illustrations maritimes, il s'est trouvé que deux sur trois étaient Irlandais: je ne suis pas exclusif, comme vous voyez. (On rit.) Dans toutes les candidatures officielles, le gouvernement ne se préoccupe jamais de sa-

voir si tel candidat est Irlandais, Écossais ou Anglais: quel est le plus capable? Telle est la seule considération qui détermine le choix. (Écoutez!)

Je ne disconviens pas de l'exactitude de certaines assertions de nos adversaires qui ont signalé, par exemple, comme abusif l'état des relations de propriétaires à fermier; cet état est abusif, il est vrai, et ce n'est pas chose nouvelle en Irlande. Mais l'expérience n'est-elle pas là pour vous dire qu'à un système ancré depuis longtemps dans les habitudes et la constitution sociales d'un peuple, le gouvernement ne peut pas remédier brusquement; quant à moi, je pense que toute modification de la loi qui affecterait sérieusement la propriété, serait très préjudiciable aux intérêts de l'Irlande. (Écoutez!) Vous auriez proposé une enquête spéciale sur ce fait, sur la manière de mieux déterminer les relations des propriétaires à fermiers, que personne ne se serait avisé de combattre votre motion.

Je m'y serais bien volontiers rallié. Assurément l'abus de la propriété est grave, et l'on ne saurait voir plus flagrante injustice que celle par laquelle le propriétaire foncier évince, s'il le veut, le fermier coupable d'avoir voté contre l'ordre de son propriétaire. (Écoutez!) Si de tels abus de pouvoir se multiplient et s'il était possible d'y porter remède, assurément il serait du devoir de la chambre de prendre l'initiative. (Applaudissements.)

Lorsque l'honorable M. Crawford, dans de précédentes sessions, proposa des projets de bill ayant pour but de remédier à ce mal, il rencontra toujours dans l'honorable M. O'Brien un adversaire décidé.

Le noble lord Howick, entre autres mesures qu'il a proposées pour remédier aux maux de l'Irlande a suggéré l'idée d'encourager, par de fortes allocations, la construction de chemins de fer en Irlande. Si je partageais la conviction du noble lord, qu'avec 8 à 10 millions de liv. sterl., il fût possible d'acheter la paix de l'Irlande, assurément je ne marchanderais pas pour si peu, en considération de l'immense avantage qu'il y aurait à rendre cette tranquillité permanente.

Mais je ne crois pas opportun de surtaxer un peuple dans l'intérêt d'entreprises dont le succès peut-être comme problématique jusqu'à un certain point ou du moins n'est pas prouvé. Il adviendrait peut-être de cette mesure ce qui est arrivé pour les 1,500,000 liv. st. avancés à l'Irlande, afin d'y bâtir des ateliers de travail. La somme devait être remboursée sur la somme des pauvres. Quand le travail de construction a été terminé, et quand il s'est agi de payer, il a fallu que la charge pesât sur les occupants les plus pauvres puis est venue la détresse. Mon opinion sur les chemins de fer est celle-ci: S'ils servent à réunir deux grandes villes manufacturières ou s'ils traversent un vaste pays commerçant, alors ils sont très avantageux à ces têtes de lignes: mais les localités que traverse la ligne n'y gagnent rien. Quand les chemins de fer seront construits, il faudra que le gouvernement exécutif réclame aux comtés d'Irlande le remboursement des sommes avancées, et c'est alors que commenceront les difficultés.

Le noble lord Howick a signalé aussi l'émigration comme pouvant être très utile au pays; ce mode serait peut-être plus efficace que le premier; mais je n'entends pas dire ici qu'il y aurait des fonds nationaux à y appliquer. Quant à la condition politique de l'Irlande, mon opinion (et elle n'est pas nouvelle) est qu'il doit exister une égalité civile parfaite en ce qui touche la loi. (On applaudit.) J'ai déclaré déjà, et je répète hautement que je ne sache pas de place à laquelle le catholique romain ne puisse ni ne doive prétendre. (Applaudissements.) Et lorsque le candidat catholique romain se présente avec toutes les conditions de capacité voulues, ce n'est pas la religion qu'il professe qui l'éloignera de la place. En un mot, la religion catholique romaine n'est pas, et ne saurait être un obstacle à l'avancement. L'orateur ministériel rappelle ce qu'il fit en 1820, contribuant plus que qui que ce soit à faire supprimer dans le livre des statuts la formule du serment imposé aux catholiques romains contre la transsubstantiation; les principes que j'émettais alors, je suis prêt, encore à les émettre, n'étant pas comme je l'ai dit, exclusif ni partial. (On rit.)

Le noble lord (Howick) a reconnu que nous disposions d'une forte majorité; avons-nous fait de cette majorité un instrument pour restreindre le droit de voter en Irlande? avons-nous fait servir cette majorité à des vues dictées par l'esprit de parti? (Applaudissements ironiques sur les bancs de l'opposition.) On nous dit que nous n'avons pas donné la franchise électorale anglaise à l'Irlande. Pourquoi? parce que l'application de ce principe à l'Irlande y diminuerait, loin de l'augmenter, le nombre des électeurs.

J'aborde la question religieuse, la plus délicate de toutes. Un honorable membre, M. Raebuck, a dit que si je ne prenais pas l'engagement d'abolir l'Église anglicane, en Irlande, un autre sur ce banc, serait forcé de le faire. Croyez-vous donc que si je pensais devoir consentir à la destruction de l'Église anglicane, ce serait la crainte de tomber qui m'arrêterait? Convaincu de la nécessité d'abolir cette église, ministre de la couronne, je présenterais hardiment mon plan à la chambre, et j'attendrais, et je subirais toutes les conséquences de ma résolution. (Écoutez!) Mais je ne puis partager les vues de l'honorable M. Raebuck, qui considère la permanence de cette Église comme une insulte faite au pays.

Je n'envisage pas de la sorte l'Église d'Irlande, et je ne crois pas que la population irlandaise la voie d'un tel œil.

On a parlé du principe d'égalité à établir entre les deux Églises; mais dans l'application ce principe ferait naître à chaque instant les incidents les plus graves, les plus inattendus, et surtout sous le rapport des relations de l'Église avec l'État; il se présenterait des questions d'une difficulté immense. Je trouve qu'il serait injuste, peu d'usage et très désavan-

ageux de modifier les relations de l'Eglise protestante vis-à-vis de l'Etat. Heureusement l'acte d'union est là pour fixer les incertitudes : il a posé des principes dont il serait malheureux de s'écarter, des bases qu'il serait funeste de renverser. (Ecoutez !) L'union est un de ces grands contrats nationaux qui doivent être religieusement respectés. (Ecoutez !) La législature elle-même se ferait le plus grand tort si elle consentait à en dévier aussi peu que possible, sans la nécessité la plus rigoureuse et la mieux prouvée. MM. Grotton, Pluniet et Canning sont tous d'avis que la cessation des incapacités civiles qui pesaient sur les catholiques romains serait une nouvelle garantie donnée à l'Eglise anglicane. Tous ont professé un dévouement sans bornes et sans réserve à l'Eglise anglicane ; ainsi cette Eglise, outre l'appui réel d'un contrat national, a pour elle le prestige des opinions des plus éloquents avocats des droits des catholiques romains. (Ecoutez !)

En présence de ce pacte national, des opinions des avocats éminents des droits des catholiques romains, des concessions déjà faites, de la réduction du nombre des évêques et des revenus ecclésiastiques, le dégrèvement déjà accordé à la population, en présence, dis-je, de tout cela, n'est-il pas permis de croire qu'avec de nouvelles concessions faibles et partielles comme celles indiquées par le noble lord (Howick,) je me concilierai les sympathies du peuple irlandais, et j'assurerai et consoliderai la paix ? (Ecoutez !) J'en doute, et je vais même plus loin : je ne sais si une déclaration faite par le gouvernement qui veut pourvoir aux besoins de l'Eglise catholique romaine diminuerait le mécontentement en Irlande, cette déclaration ne ferait peut-être que l'accroître. (Ecoutez !)

Je sais qu'en m'abstenant de faire ici des déclarations précises, je m'expose au reproche d'avoir manqué à mes devoirs d'homme d'état (écoutez) ; mais je ne crois pas qu'il soit de l'intérêt public de faire les concessions indiquées à l'Eglise d'Irlande. Si d'autres veulent faire ces concessions, si la chambre ou la majorité croit le moment venu d'examiner la question, permis à elle d'exprimer son opinion ; et je suis sûr que d'autres présideraient mieux que moi à un tel arrangement. (Ecoutez !)

J'arrive à la question du rappel de l'Union. J'ai dit que le gouvernement de S. M. était décidé à user de tout son pouvoir et de toute son autorité pour maintenir dans toute son intégrité l'union législative avec les deux pays. J'ai compris et je sais qu'à ce sujet la chambre est presque unanime. (Ecoutez !) L'ancien gouvernement avait donné au feu roi le conseil de déclarer au parlement qu'il considérait le repeal comme équivalent au démembrement du royaume ; et la couronne, à la prière des ministres, déclara publiquement et solennellement que toute sa puissance et tous ses efforts tendraient à conserver cette union ; et, dans le discours du trône, S. M. appelant tous ses loyaux sujets à l'aider à maintenir cette union (écoutez !), les membres de ce gouvernement déclarèrent hautement qu'il n'était pas d'extrémités auxquelles ils ne se portassent dans le but de soutenir l'Union.

Et quand on parle d'extrémités, il ne s'agit pas d'efforts constitutionnels faits dans cette enceinte, mais bien de manifestation de la force physique ayant pour but d'étouffer le repeal. (Ecoutez !) J'ai regretté d'entendre le noble lord (Howick) dire qu'il considérait le repeal comme la révocation de tout acte du parlement, et qu'il devait y avoir autant de liberté de discussion de cette matière que de toute autre. (Ecoutez !) S'il en était ainsi, je ne crois pas que la couronne eût parlé comme elle le fit alors, déclarant vouloir s'opposer au repeal, comme s'il s'agissait du démembrement du royaume. La couronne assurément, s'il ne se fût agi que de la révocation d'un simple acte du gouvernement, n'aurait pas fait cet appel à la nation.

Sir Duncombe. La couronne avait le droit de le faire.

Sir Robert Peel. Il y a une grande différence entre un simple acte du parlement et un acte qui pourrait entraîner un démembrement du royaume.

Supposons l'Irlande une nation séparée, un gouvernement séparé, ayant son armée et sa flotte pour la protection du revenu, je vous avoue que je ne comprends pas comment, même pendant une année, un seul pouvoir exécutif pourra faire et diriger les affaires des deux pays. (Ecoutez !) Aussi je pense que les conséquences funestes d'une telle mesure seraient infinies.

On me demande la marche que je veux suivre. (Oui ! oui ! sur les bancs de l'opposition.) Je veux marcher dans la voie que j'ai déjà suivie, c'est-à-dire administrer le gouvernement de l'Irlande d'après des principes de justice et d'impartialité. (On applaudit.) Je veux continuer à reconnaître le principe établi par la loi, qu'il y aura égalité de privilèges civils. (Ecoutez !) Je veux, quant à la franchise, donner un droit de suffrage substantiel et non fictif. Quant à la condition sociale de l'Irlande, nous sommes tout disposés à donner un examen approfondi à la question des relations de propriétaire à fermier. J'ai déjà dit et je répète que nous ne ferons à la loi, en ce qui concerne l'Eglise et ses revenus, aucune modification qui pourrait l'affaiblir ou la diminuer. (Applaudissements.)

On dit encore : Pourquoi ne faites-vous rien ? Pourquoi rester l'arme au bras ? Pourquoi ne pas présenter des mesures ? Je sais qu'il existe, et surtout dans certains partis, une tendance à réclamer des mesures coercitives ; mais il faut tenir compte de la situation véritable et des moyens dont peut disposer le gouvernement. Je demande pour le gouvernement le droit absolu de déterminer par lui-même jusqu'à quel point il est opportun de demander l'application des lois existantes, ou d'en appeler au parlement pour obtenir de nouvelles lois. (Ecoutez !) Je ne rougis pas d'agir avec tolérance et modération dans des affaires de cette nature. Quelles que puissent être les prétentions en fait de nouvelles restrictions et de nouveaux pouvoirs, trop de précipitation à ce sujet n'ajouterait pas à la force du pouvoir exécutif. Mon opinion est

que l'agitation qui existe en Irlande ne peut pas continuer sans rallier au gouvernement beaucoup de personnes, nécessairement alarmées en pensant aux conséquences que produirait inévitablement cette agitation.

J'entends les catholiques romains me dire : Quelle raison voulez-vous que nous alléguions pour vous soutenir contre le repeal ? Donnez-nous un argument ! Eh bien ! vous pouvez dire que votre conviction est, qu'après tout ce qui s'est passé, après la permanence de l'Union pendant 40 années, après les preuves acquises qu'un parlement séparé sera gouverné par de violents préjugés, votre conviction est que l'établissement d'un parlement réellement indépendant entraînera la collision et la guerre, et que le théâtre de cette guerre terrible sera probablement l'Irlande. Certainement, voilà des raisons concluantes pour motiver de votre part un refus de concourir au repeal ? Mais vous avez encore d'autres raisons à donner à vos frères les catholiques romains. Passez en revue les événements des dernières quarante ou cinquante années ; considérez les révolutions qui ont eu lieu.

Considérez que dans cette période vous avez été sur un pied d'égalité civile parfaite avec vos compatriotes protestants. Je n'en parle pas comme d'une concession qui vous commanderait la reconnaissance pour la part que j'ai pu prendre à cette mesure. Si je l'ai fait, c'était par sentiment d'un devoir public, mais le fait est que de grandes concessions vous ont été faites depuis quinze ans. Nous avons tâché de supprimer toutes les démonstrations qui pouvaient blesser vos sentiments (allusion aux défenses faites aux orangistes de s'assembler.) Il vous a été transféré beaucoup de pouvoirs : la franchise municipale peut n'être pas complètement d'accord ; mais vous avez eu une transmission de puissance assez forte. Par ces actes, n'avons nous pas montré des dispositions bienveillantes et un esprit de conciliation ?

Pouvez-vous douter que cet esprit de bienveillance et de conciliation n'anime le parlement d'Angleterre ? (Ecoutez !) Si cela est vrai, s'il est vrai qu'une grande révolution a eu lieu, s'il est vrai qu'il se manifeste des symptômes, que les animosités nées des conflits religieux s'éteignent graduellement, s'il en est ainsi, permettez-moi de vous le demander, catholiques romains, n'avez-vous pas d'autres arguments à faire valoir ? Sa nature elle-même n'a pas démontré l'impossibilité d'une séparation. Ne sommes nous pas liés par le souvenir des luttes passées que nous avons soutenues ensemble, et dans lesquelles nous avons obtenu un renom plus grand que celui de toute autre nation de l'univers ? Je vous le demande, catholiques romains, ne pouvez-vous invoquer ce sentiment de bienveillance, et la patrie commune, et la cause commune, et la crainte aussi des désastres qui nous seraient communs ? Ne voilà-t-il pas assez de raisons fortes et concluantes pour justifier votre résolution de vous unir à nous dans notre ferme et inébranlable résistance à l'agitation pour le rappel de l'Union ? (Applaudissements.)

C'est lord John Russell qui a répliqué à Sir Robert Peel ; le discours du premier ministre faisait au chef de l'opposition une position dont il a su tirer parti. Lord John Russell a prouvé que le ministère n'était pas réduit à l'impuissance à laquelle sir Robert Peel le prétend condamné.

Lord John Russell est descendu de la tribune à trois heures du matin, et malgré un vote de la chambre qui a rejeté un nouvel ajournement, les membres ont décidé, accablés de lassitude et avec l'assentiment de sir Robert Peel, que la discussion serait continuée au lendemain, *Univers.*

— Une société puissante d'Angleterre vient de faire une faillite qui a jeté la consternation dans Bristol. Cette société avait pour chefs MM. Harfort et Davis. La faillite est de 12,000,000 de francs. Cinq à six mille ouvriers qu'occupait cette compagnie se trouvent sans ouvrage et presque sans pain.

La cause de ce sinistre financier est dans la détresse qui règne parmi les usines consacrées à la production du fer. Les prix de cette marchandise sont tellement avilis en ce moment, qu'on n'a pas souvenir en Angleterre d'une dépréciation semblable. Ils sont tombés au-dessous de 100 fr. la tonne. La fonte, première qualité, se livre à 50 fr. la tonne. Avec de pareils prix, les fabriques ne peuvent travailler qu'à perte.

ITALIE.

Restauration du tombeau de Pétrarque.—Le tombeau de Pétrarque, à Arqua, vient d'être restauré par les soins du comte Leoni.

Voici à ce sujet, de curieux détails contenus dans une lettre de don Giacomo Saltarini, archi-prêtre d'Arqua :

« Les travaux pour la restauration du mausolée de Pétrarque étaient presque terminés, lorsque, le 24 mai, on reconnut qu'il était indispensable, pour bien former les crevasses du tombeau, d'en soulever le couvercle du côté du pouest. En cette occasion, nous aperçûmes les restes du grand homme disposés de la manière suivante :

« Ces restes gisent sur une table de mélèze : ainsi les chroniqueurs qui ont écrit que le corps de Pétrarque fut enfermé dans deux caisses, se sont trompés. Le crâne, quoiqu'un peu déplacé, a encore douze dents, et était au milieu d'une fourmilière d'insectes que l'on a cru prudent d'enlever : l'os maxillaire, éloigné du crâne d'environ un pied, conserve sept dents.

« Le bras droit manque entièrement. On sait qu'il fut enlevé en 1630 : et c'est probablement à la violence de ce vol qu'est dû le déplacement du crâne, du menton, et de presque toutes les autres parties du corps.

« Les os du thorax se sont disjointes et amoncelés, les fémurs sont intacts et très blancs, les tibiaux sont couverts et enveloppés d'une blanche étoffe de lin.

« Presque tout le fond du cercueil est recouvert d'une tunique noire tombée en poussière, à l'exception de quelques lambeaux près de la tête. Plus bas, une croûte bleuâtre occupe un petit espace : on suppose que c'est un reste des insignes de chanoine avec lesquels, selon les historiens, Pétrarque a été enseveli.

« Le comte Léoni recueillit de ces restes sacrés un morceau de tunique qu'il remit à l'archi-prêtre. Ce souvenir, d'autant plus précieux qu'il contient des cheveux, sera religieusement conservé dans une boîte ou chasse déposée dans cette église paroissiale.

« Le tombeau, ouvert le 24, à dix heures et demie, a été refermé quelques instans après en présence du comte Léoni, du sculpteur Gradonigo, l'un des députés de la commune, du sousigné, et de plusieurs autres personnes du pays.

« L'enthousiasme des paysans, leur curiosité pour jouir de la vue de ces précieux restes, et leur vénération pour le célèbre poète, ont été remarquables. Malgré leurs vives instances pour obtenir quelques morceaux de la tunique, on n'a pas cru devoir les leur accorder.

« l'honneur au comte Léoni, qui a eu la belle idée d'exécuter une œuvre aussi noble et si nécessaire !

MEXIQUE.

Constitution mexicaine.—Nous trouvons, dans le *Courrier de la Louisiane*, une très longue analyse de la nouvelle constitution, dont Santa-Anna vient de doter le Mexique. Nous ne produisons pas la première partie, qui ne fait que poser les principes généraux des droits du citoyen, et où nous ne remarquons qu'un fait important, c'est que la religion catholique est déclarée religion exclusive de l'état, et que ses ministres ne relèvent, pour les méfaits dont ils pourraient se rendre coupables, que des tribunaux ecclésiastiques. Mais, en échange de ce privilège exorbitant, les ministres du culte sont dépouillés de tous droits politiques, à une étrange exception près pourtant, c'est que, bien qu'incaptes à voter dans les collèges électoraux, ils peuvent être élus aux fonctions de sénateurs.

Voici la partie la plus importante de cette constitution, celle qui règle les droits politiques, et constitue les deux pouvoirs législatifs de l'état :

« Les droits politiques du citoyen s'acquiescent [art. 18] à l'âge de dix-huit ans par ceux qui sont mariés, et à vingt et un ans, par ceux qui ne le sont pas, pourvu que les uns et les autres aient un revenu de 200 piastres par an, produit de leur fortune ou de leur industrie. Le congrès pourra modifier le chiffre de ce revenu pour certains départemens. A partir de 1850, nul ne pourra exercer les droits de citoyen s'il ne sait lire et écrire. [Ceci prouve, du moins, que la junte n'est pas partisans de l'obscurantisme. C'est une disposition parfaitement adaptée à la situation actuelle du Mexique ; qu'on y tienne strictement la main, et nous répondons que, avant dix ans, la constitution aura subi paisiblement tous les amendemens qui y sont nécessaires.]

Courrier de la Louisiane.

« L'exercice du droit de citoyen [art. 21] peut être suspendu par diverses causes : par la domesticité ou l'interdiction légale, par un procès criminel parvenu à certaine période, par l'ivrognerie habituelle, le vagabondage, l'habitude du jeu, et, enfin, par le refus de remplir les devoirs qu'imposent les élections populaires ; pourvu [art. 23] que ces faits soient constatés dans la forme prévue par la loi.

« Les droits de citoyen se perdent [art. 22] par la condamnation à une peine infamante, par la banqueroute frauduleuse, la malversation dans l'administration des deniers publics, et enfin par l'état religieux. Mais [art. 24] le citoyen qui a perdu ses droits peut être réhabilité par le congrès.

« *Du pouvoir législatif.*—25. Le pouvoir législatif sera confié à un congrès, divisé en deux corps : une chambre de députés et un sénat, et au président de la république, pour la sanction des lois.

« *Chambre des Députés.*—Cette chambre se composera de membres élus par les départemens, sur la base d'un député pour soixante-dix mille habitans. Néanmoins, le département qui ne réunira pas cette population, élira un député [art. 26]. Toute fraction au-dessus de trente-cinq mille habitans, élira pareillement un représentant, et, pour chaque député en titre, il sera élu un suppléant [art. 27].

« Pour être député d'un département [art. 28], il faut y être né, y avoir résidé au moins trois ans, jouir des droits de citoyen, avoir trente-cinq ans accomplis, et posséder un revenu annuel de douze cents piastres.

« 29. Ne pourront être élus députés : Le président de la république, les secrétaires et les officiers des départemens, et les juges de la cour suprême et de la cour maritale. Les archevêques et les évêques ; les gouverneurs de mines, les procureurs et vicaires-généraux ; les gouverneurs et les commandans-généraux ne peuvent l'être non plus pour les départemens dans lesquels ils exercent leur juridiction ou leur pouvoir.

« 30. La chambre des députés se renouvellera, par moitié, tous les deux ans.

« *Sénat.*—31. Ce corps se composera de 63 membres.

« 32. Deux tiers des sénateurs seront élus par les assemblées des départemens, et l'autre tiers par la chambre des députés, le président de la république et la cour suprême, en la forme qui sera indiquée par ces bases.

« Chaque assemblée départementale élira quarante-deux sénateurs pour la première fois, plus tard, elle en élira tel nombre qui lui sera afférent pour le tiers des sénateurs à renouveler.

« Les articles 34 à 38 inclusivement règlent les formes à observer dans l'élection des sénateurs. L'article 30 fait au président, à la chambre des

députés et à la cour suprême, l'obligation de choisir les sénateurs dont l'élection leur appartient parmi les hommes qui se sont distingués par leurs services et leur mérite dans les carrières civile, militaire ou ecclésiastique. Et [art. 40] les assemblées départementales devront choisir cinq sénateurs dans chacune des classes suivantes : Parmi les agriculteurs, les propriétaires de mines, les propriétaires ou négocians et les fabricans. Les autres seront choisis dans quelque-une de ces catégories : Les ex-présidens ou vice-présidens de la république, les ex-secrétaires des départemens qui seront restés en fonctions plus d'une année, les ex-gouverneurs d'état ou de départemens, etc., etc. Les votes des assemblées départementales, pour les individus appartenant à chacune de ces catégories, [art. 41], seront comptés séparément.

« 42. Pour être sénateur, il faut être Mexicain de naissance, citoyen dans l'exercice de ses droits, âgé de trente-cinq ans, et avoir un revenu annuel de 2,000 piastres ; à l'exception de ceux qui seront choisis parmi les agriculteurs, les propriétaires de mines, etc., lesquels devront posséder, en outre, un bien-fonds de la valeur de 40,000 piastres.

« 43. Le sénat se renouvellera par tiers tous les deux ans ; et [art. 44] le tiers sortant pour le renouvellement sera déterminé par le sort. Au second renouvellement, le sort décidera pareillement de la sortie de l'un des deux autres tiers, et, à l'avenir, le tiers le plus ancien sera celui qui sera renouvelé.

« Les articles 45 et 46 règlent d'autres formes à observer dans les renouvellemens du sénat.

« 47. Le congrès aura deux sessions par an, chacune desquelles durera trois mois. La première commencera le 1er. de janvier, et la seconde, le 1er. de juillet.»

Ici s'arrête l'analyse donnée par le *Courrier de la Louisiane*, qui promet d'en donner la continuation. Nous lui emprunterons ce qui sera digne d'intérêt.

LES CHIENS DU GRAND SAINT-BERNARD.

L'élégant et consciencieux auteur du *Drapeau* et des *Insignes de la Monarchie Française*, a bien voulu nous offrir un chapitre d'une histoire inédite qu'il vient de terminer sur le grand Saint-Bernard, d'après les documens officiels puisés par lui dans les archives du monastère et de l'administration de la guerre en France.

Les détails pleins d'intérêt que l'auteur donne de *visu*, dans ce chapitre, sur les chiens célèbres de cet hospice, à la renommée duquel ils n'ont pas peu contribué, seront lus avec plaisir par tout le monde.

L'histoire naturelle du grand Saint-Bernard serait incomplète, elle serait privée de son plus bel ornement, si je ne consacrais point un chapitre à ses chiens. Ces infatigables compagnons des travaux, des dangers, je dirais presque de la charité de leurs respectables maîtres, ont tant et de si précieuses qualités, qu'il semble que toutes celles dont l'espèce a été douée, se trouvent réunies entre eux. Ainsi, dire les qualités de l'espèce en général, ce sera faire connaître celles du genre dont je vais m'occuper, comme emprunter à l'éloquent historien de la nature les principaux traits de son éloge des chiens, et les rapporter, tant que cela sera possible, dans ses propres expressions, ce sera rendre à ceux du Saint-Bernard, en particulier, l'hommage le plus digne d'eux, puisqu'ils méritent à eux seuls toutes les louanges qui ont été données à tous.

La perfection de l'animal dépend de la perfection du sentiment, a dit Buffon. Plus il est étendu, et plus l'animal a de facultés ; plus il existe, et plus il a de rapports avec le reste de l'univers : et lorsque le sentiment est délicat, exquis, lorsqu'il peut encore être perfectionné par l'éducation, l'animal devient digne d'entrer en société avec l'homme. Il sait, comme au Saint-Bernard, concourir à ses desseins, veiller à sa sûreté, défendre et sauver ses jours ; il sait, par des services assidus, par des caresses répétées, se concilier son maître, le captiver ; il sait, enfin, de son tyran se faire un protecteur. Le chien, indépendamment de sa forme, de la vivacité, de la force, de la légèreté de ses mouvemens, a par excellence toutes les qualités intérieures qui peuvent lui attirer les regards de l'homme. Le chien, dans l'état sauvage, est colère, féroce et redoutable à tous les animaux ; mais ce naturel ardent, sanguinaire, cède, dans le chien domestique, aux sentimens les plus doux, au plaisir de s'attacher et au désir de plaire. Il vient, en rampant, déposer aux pieds de son maître son indépendance native, son courage, son énergie, ses talens ; il attend ses ordres pour en faire usage ; il le consulte, il le supplie ; un coup d'œil suffit, il entend les signes de sa volonté. Sans avoir, comme l'homme, la lumière de la pensée, il a toute la chaleur du sentiment ; il a de plus que lui la fidélité, la constance dans ses affections ; nulle ambition, nul intérêt, nul désir de vengeance, nulle crainte que celle de déplaire ; il est tout zèle, toute ardeur et toute obéissance. Plus sensible au souvenir des bienfaits qu'à celui des outrages, il ne se rebute pas par les mauvais traitemens, il les subit, les oublie ou ne s'en souvient que pour s'attacher davantage : loin de s'irriter ou de fuir, il s'expose de lui-même à de nouvelles épreuves. Il lèche cette main, instrument de douleur qui vient de le frapper, il ne lui oppose que la plainte, et la désarme enfin par la patience et la soumission.

On peut dire que le chien est le seul animal dont la fidélité soit à l'épreuve, le seul qui connaisse toujours son maître et les amis de la maison, le seul qui, lorsqu'il arrive un inconnu, s'en aperçoive, le seul qui, s'il a perdu son maître l'appelle par ses gémissemens, le seul enfin dont les talens naturels soient évidens et l'éducation toujours heureuse.

Plus docile que l'homme, plus souple qu'aucun des animaux, non-seulement le chien s'instruit en peu de temps, mais même il se conforme aux mouvemens, aux manières, aux habitudes de ceux qui lui commandent; il prend le ton de la maison qu'il habite. Comme les autres domestiques, il est dédaigneux chez les grands, et rustre à la campagne; à l'école des religieux du Saint-Bernard, il est devenu hospitalier comme eux. Toujours empressé pour ses maîtres, et prévenant pour leurs seuls amis, il est lui-même l'ami-né du voyageur; il court au-devant de lui, le caresse et l'attire; mais il ne fait aucune attention aux gens indifférens, et va jusqu'à se déclarer ouvertement contre ceux qui, par état, ne sont faits que pour importuner: il les connaît aux vêtemens, à la voix, aux gestes, et les empêche d'approcher. Ses actions, ses mouvemens sont ceux d'un animal dont l'instinct s'élève au plus haut degré que le Créateur ait permis d'atteindre à une intelligence qui n'est pas celle de l'homme, et cette intelligence se révèle tout entière dans un jeu de physionomie, qui n'existe à ce point chez aucun des autres êtres créés. Les yeux du chien des Alpes expriment le désir de surprendre la pensée de l'homme, comme pour aller au-devant de ce qu'on va solliciter de sa bonté, de sa soumission.

Le premier que je vis au Saint-Bernard, *Drapeau*, vint littéralement me faire les honneurs de la maison. Le froid m'avait forcé de mettre pied à terre; j'avais longtemps marché dans la neige, j'étais donc profondément mouillé lorsque j'arrivai. Ce bon animal s'en aperçut, et vint tourner auprès de moi comme pour me témoigner qu'il me plaignait de l'état où la fatigue et la neige m'avaient mis. Il me regardait avec un intérêt tendre; il se frottait à moi à la manière des chats, mais par un sentiment bien différent. Le chat n'a que les apparences de l'attachement, selon le grave reproche que Buffon lui en fait; on le voit bien d'ailleurs à ses mouvemens obliques, à ses yeux équivoques. Il ne regarde jamais en face ceux qu'il aime. Il prend des détours pour en approcher, pour chercher des caresses auxquelles il n'est sensible que pour le plaisir qu'elles lui font. Il paraît ne sentir que pour soi, n'aimer que sous condition, et par cette convenance de nature, ajoute trop satiriquement l'historien des animaux, il est moins incompatible avec l'homme qu'avec le chien, dans lequel tout est sincère. En effet, c'était bien à moi, voyageur harassé, que s'adressaient les caresses du chien de l'hospice. Il me les faisait, non pour le plaisir qui pouvait lui en revenir, mais pour celui qu'elles devaient me procurer; ses yeux franchement fixés sur les miens, me disaient qu'il sentait, non pour lui, mais pour moi, et j'avoue que cet accueil, combiné avec les témoignages de la tendre affection que me prodiguait en même temps, à moi, passager inconnu, le claudelier de l'hospice, me prévint favorablement dès l'abord, pour un établissement où bêtes et gens, tout avait si bon cœur, et où je devais bientôt trouver tant et de si dignes amis.

Buffon, voulant faire sentir toute l'importance du chien dans l'ordre de la nature, se prévaut de considérations dans lesquelles ne figurent ni la vocation spéciale de celui des Alpes, ni les services qu'il rend à l'humanité. Ce n'est donc un devoir que de revendiquer une place pour lui parmi les plus aimables et les plus précieux de l'espèce, et c'est ce que je vais faire.

Si le chien n'eût point existé, demanda Buffon, comment l'homme aurait-il pu conquérir, dompter, réduire en esclavage les autres animaux? Comment pourrait-il encore aujourd'hui découvrir, chasser, détruire les bêtes sauvages et nuisibles? Pour se mettre en sûreté, et pour se rendre maître de l'univers vivant, ajoute Buffon avec cette hauteur de vues qui porte le cachet de son génie, il a fallu commencer par se faire un parti parmi les animaux, se concilier avec douceur et par caresses ceux qui se sont trouvés capables de s'attacher et d'obéir, afin de les opposer aux autres. Le chien devait être gagné d'abord; le premier art de l'homme a donc été l'éducation de ce puissant auxiliaire, et le fruit de cet art la conquête de la terre et sa possession paisible. Mais fidèle à l'homme, le chien conservera toujours une portion de l'empire, un degré de supériorité sur les autres animaux; il leur commande lui-même. Par exemple, il règne à la tête d'un troupeau; il s'y fait mieux entendre que la voix du berger; la sûreté, l'ordre et la discipline, sont les fruits de sa vigilance et de son activité; c'est un peuple qui lui est soumis, qu'il conduit, qu'il protège, et contre lequel, s'il n'était pas dressé quelque fois par un gardien subalterne, ignorant et cruel, il n'emploierait jamais la force que pour y maintenir la paix.

Mais si, au son bruyant du cor, il se précipite, avec l'ardeur d'une haine inculquée ou naturelle, sur les animaux ennemis ou indépendans, s'il les chasse avec adresse et bonheur, s'il les affronte avec audace et courage, c'est dans la montagne hérissée de dangers et couverte de frimas, c'est en faveur de l'homme en péril qu'éclatent les qualités moins brillantes peut-être, mais heureuses, de son naturel compatissant, et que son intelligence presque sur-naturelle se déploie tout entière. Ici, comme dans la chasse, le mérite inné se réunit aux qualités acquises. Dès qu'un cri de souffrance a retenti au dehors, dès que la voix d'un religieux aux aguets a donné le signal du départ, animé d'une ardeur d'un ordre tout différent que dans la chasse, le chien des neiges marque aussi sa joie par les plus vifs transports; il annonce, par ses mouvemens et ses cris, l'impatience de lutter contre des éléments déchaînés et terribles, et le désir d'arracher à une mort imminente un être de l'espèce qui règne tyranniquement sur lui, qu'il aime cependant, et de qui il semble avoir la certitude d'être aimé à son tour. Il part en bondissant, il devance le charitable prêtre, il cherche les traces qui lui révéleront le lieu où souffre un homme; il les tient, les suit pas à pas, et par des accents de voix gradués avec sentiment, indique les progrès qu'il fait vers l'objet encore animé, pour

lequel son maître et lui ont exposé leur vie. Le trouve-t-il enfin! soudain son regard, ses caresses, le mouvement de sa queue, l'agitation de son corps, tout enfin est mis en œuvre pour faire rentrer dans le cœur de celui qui pérorait, l'espérance et la joie.

On a fait deux reproches à Buffon, l'un, d'avoir oublié le chien de l'aveugle, qui, au surplus, n'est pas une variété spéciale à cette fonction méritoire; l'autre, de n'avoir rien dit du chien de l'hospice du Saint-Bernard. Si le premier reproche est fondé, le second du moins ne l'est pas. Buffon a donné la figure de notre chien, et en a dit: "Le chien des Alpes est une race particulière, employée seulement à la recherche des voyageurs égarés dans les hautes montagnes des Alpes, et surpris dans les neiges ou égarés dans des routes impraticables."

Pour épuiser les plaintes de ce genre, plaignons-nous de ce qu'en effet l'illustre historien des animaux ait si peu connu notre aimable chien, et étonnons nous de ce qu'il ait tout-à-fait ignoré l'existence d'un chien ennemi de l'homme, dont j'ai fait ailleurs le portrait en ces termes: "Animé du désir de sa vengeance, le chien du Kamtschatka semble ne s'étudier qu'à déplaire. Il évite avec soin tout ce qui pourrait avoir l'air du zèle et de l'obéissance; et l'ardeur qu'il a reçue en partage, il l'emploie à nuire. Plus sensible au souvenir des outrages qu'à celui des bienfaits, il subit ceux-là, mais jamais ne les oublie; il oublie ceux-ci, et jamais il ne s'attache. Loin de s'offrir lui-même à de nouvelles épreuves, il se rebute par les mauvais traitemens: il s'en irrite, il les fuit; il fait plus, il s'en venge. Au lieu de lécher la main, instrument de correction, qui vient de le frapper afin de le rendre meilleur, au lieu de chercher à la désarmer par la douceur et la soumission, il évite les regards où il pourrait lire son devoir. Rien ne l'instruit, ne le façonne, ne le dompte. Triste, sombre, timide, il a le caractère d'un esclave, et comme un esclave aussi, dès qu'il peut, sans danger pour lui-même, prendre la vie du maître à qui il doit vigilance, fidélité, attachement, il le fait avec un calcul froidement médité, et avec un criminel plaisir."

Suite et fin au prochain numéro.

EN VENTE A CE BUREAU,

LE

PETIT MANUEL

DE

L'ARTICONFRERIE

du Très-Saint et Immaculé

CŒUR DE MARIE.

Etablie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTRÉAL.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur de prévenir Messieurs les Ecclésiastiques qu'il a amené de France un assortiment d'ORNEMENTS pour Eglise qu'ils pourront voir chez J. D. BERNARD, écrivain, rue St-Paul, consistant en:

Chandeliers d'autel et Croix assorties, Chandeliers d'accolytes pour bancs d'œuvre et Croix.

Flambeaux et girandoles pour saluts du St. Sacrement, argentés et dorés.

Encensoirs et Navettes argentés et en argent; Ciboures, Calices et Ostensoirs de diverses grandeurs, en argent et argent doré; d'autres avec pieds et tiges en bronze doré et argenté.

Des Croix de procession de diverses grandeurs, argentées et rayons dorés; des Bénitiers et Goupillons argentés, des Lampes pour églises.

Des Burettes en argent et argent doré, avec les plateaux assortis en argent ou en bronze; des Boîtes aux Saintes-Huiles en argent, des Couronnes pour Ostensoirs dorées, etc., etc., etc.

Sous peu de jours un très riche assortiment de chasubles, galons or fin et brodées, des aubes en batiste avec broderies très riches, des surplus pareils des étoles pastorales riches et autres effets qui seront remis à Messieurs les Ecclésiastiques à des prix très modérés. Les envois seront faits sur la demande et désignation.

Montréal, le 23 juin 1843.

F. DE MONTRAVEL.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

Les MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.

Chaque insertion subséquente, 7½d.

Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 4d.

Chaque insertion subséquente, 10d.

Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.

Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, P. TR. DE L'ÉVÊQUE

IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.